



**ALBA LA
ROMAINE fait
partie de ces
communes**

Ministre du Logement,
de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Paris, le 5 janvier 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accession à la propriété : 6000 communes rurales éligibles au prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens à réhabiliter

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, dévoile la carte des communes concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural à compter du 1^{er} janvier 2015.

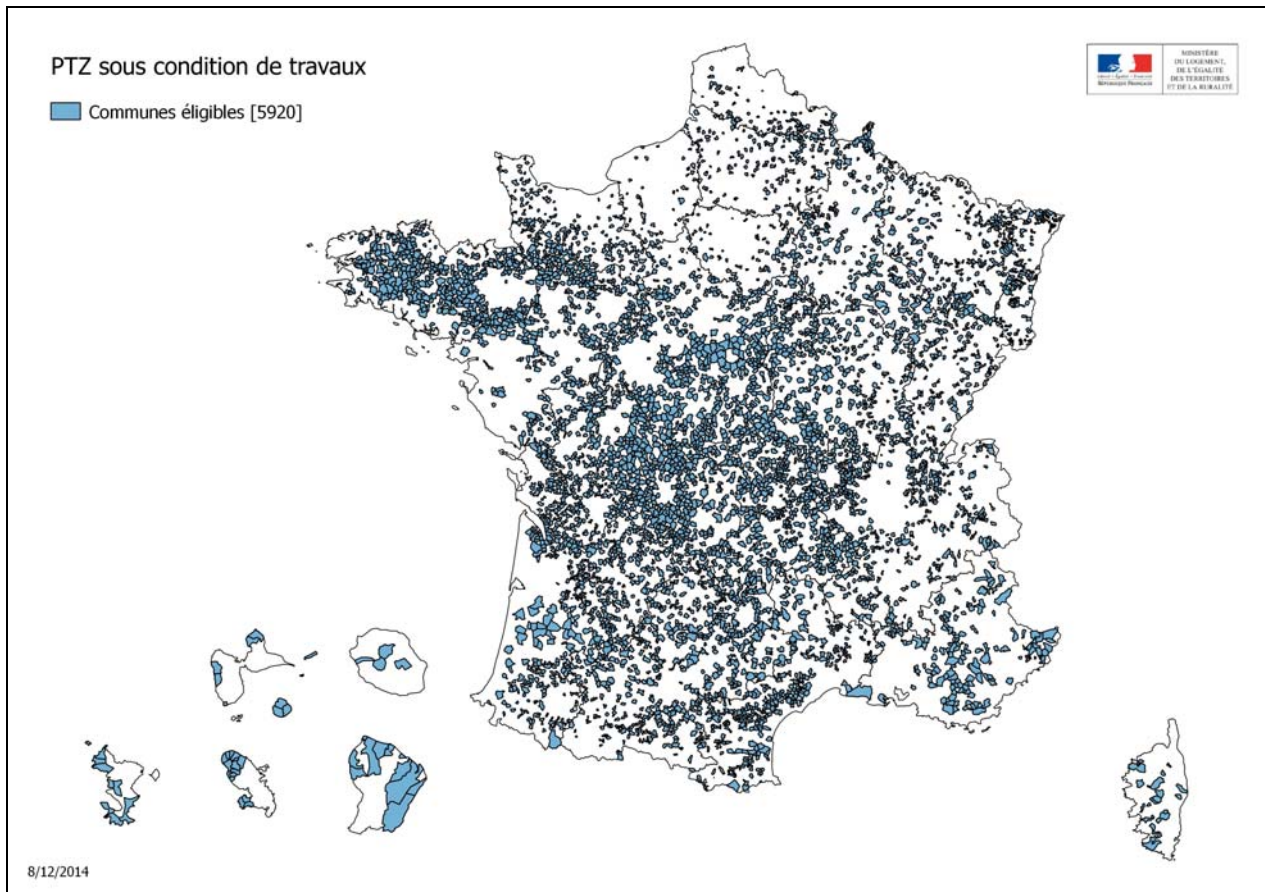
Prévue par le projet de loi de finances pour 2015, cette ouverture du PTZ dans l'ancien sur des territoires en milieu rural est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant.

Elle concerne près de 6 000 communes sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération. Ces opérations bénéficieront en outre d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

L'ouverture du PTZ dans l'ancien s'inscrit dans la suite du renforcement du PTZ intervenu au 1^{er} octobre 2014 et confirmé par le projet de loi de finances pour 2015. La prolongation et le renforcement du PTZ permettront de favoriser l'accession à la propriété, l'une des clés de succès pour la relance de la construction.

Carte des communes pour lesquelles les opérations d'achat dans l'ancien avec travaux seront éligibles au PTZ :



Retrouvez [la liste des communes concernées par le PTZ en milieu rural en ligne.](#)

Contacts presse :

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité : 01 44 49 85 13

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

www.territoires.gouv.fr